

## Compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2014

par Gilles MASSAT

Présents : S.Attali, D.Zanchetta, G. Barichello, R. Carraretto, F. Gréville, C. Lesage, G.Massat, L.Tribouloy Lainard, G.Baillé, P. Grivet

La séance est ouverte à 19h55

Tous les conseillers étant présents, le Maire ouvre la séance à 18h15, et nomme Serge ATTALI comme secrétaire de séance.

En préambule à l'examen de l'ordre du jour essentiellement consacré aux affaires financières, Daniel ZANCHETTA sollicite l'approbation des conseillers pour ajouter un point à l'ordre du jour suite à la réception en mairie d'un recours contre le PLU. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance précédente en date du 13 février : aucune remarque ou demande de modification n'étant apportée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Examen des compte administratifs et de gestion :

Philippe GRIVET délégué au budget, présente les résultats de l'année 2013 qui démontrent une gestion saine et correspondent au budget primitif. Ainsi en fonctionnement plus de 90% des montants inscrits ont été consommés. En investissement certaines opérations sont en cours et d'autres en attente d'exécution.

Le résultat de l'exercice se monte à 49 553,53 € d'excédent de fonctionnement et 4 870,38 € de déficit d'investissement. Les résultats cumulés quant à eux se montent respectivement à un excédent de 153 410,86 € en fonctionnement et un déficit de 18 327,57 € en investissement. Voir tableau récapitulatif. Il est à noter que la commune est en phase de désendettement certains emprunts importants se terminant dans les deux années à venir.

Après discussion au sein du Conseil des différents postes de dépenses et de recettes, le compte administratif 2013 est soumis au vote par Ginette BARICHELLO, le maire ne participant pas au vote. Il est adopté à l'unanimité ainsi que celui du CCAS.

Daniel ZANCHETTA soumet ensuite au vote le compte de gestion du Percepteur qui est en tous points identique au CA. Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

#### 1) Affectation des résultats :

le conseil examine les restes à réaliser qui font apparaître un solde négatif de 904, 48 €. Il est proposé d'affecter en priorité 19 232,05 € en investissement pour compenser le déficit des années antérieures, le solde de l'excédent soit 134 178,81 € étant reporté en fonctionnement. La proposition d'affectation est adoptée à l'unanimité.

#### 2) Vote des taux d'imposition locaux :

le conseil revoit l'historique de l'évolution des taux qui ont peu bougé au cours des années précédentes hormis en 2013 où le taux de la taxe d'habitation a été fortement baissé pour compenser la nouvelle taxe créée par le SICOVAL afin d'alimenter le budget du CIAS (service à la personne). Est examinée également la position de la commune dans la strate des communes du SICOVAL. Compte tenu du fait que le budget peut être équilibré avec les taux actuels, Daniel ZANCHETTA propose un maintien de ces taux soit :

4,98 % pour la taxe d'habitation,  
10,30 % pour la taxe sur le foncier bâti et  
23,85 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 3) Examen du projet de budget primitif 2014.

Philippe GRIVET présente la proposition qui inclut en dépenses, une légère baisse des charges à caractère général pour être au plus près des résultats de l'exercice précédent, une augmentation des charges de personnel pour tenir compte de la mise en place du nouveau rythme scolaire, et une augmentation notable des autres charges de gestion courante afin de faire face aux dépenses pour le pool routier.

En termes de recettes, les locations sont en augmentation et il apparaît une recette exceptionnelle en provenance de l'Etat pour couvrir les frais de remise en état du Chemin des Claux.

Pour ce qui est de l'investissement les opérations à inscrire concernent l'atelier de la Ramière, l'arc triomphal de l'église et les acquisitions foncières (reprises dans les restes à réaliser), le ravalement de façades (nouvelle opération).

**Les subventions aux associations** sont ensuite soumises au vote conformément à la proposition de Françoise GREBILLE, pour un montant de 4 438 € réparti comme suit :

ACCA (100 € voté à l'unanimité moins 1 contre),  
Comité des Fêtes (1 860 € voté par 8 pour et deux non participations au vote),  
CAMINAREM (300 €, unanimité),  
Marmottes et Marmots ( 100 € unanimité),  
Coopérative scolaire (528 € unanimité),  
Fanette (150 € unanimité),  
PASTEL(100 € unanimité),  
Restau du cœur (400 € unanimité),  
Secours Populaire (500 €, unanimité),  
Protection civile(200 € unanimité),  
AURECLER (200 € unanimité sous réserves).

Le montant des crédits inscrits au BP est de 457 426,81 € en fonctionnement et 258 363,66 € en investissement soit un total de 715 790,47 € pour 2014. Le BP est adopté à l'unanimité ainsi que celui du CCAS qui montre peu d'évolution.

#### 4) Point ajouté à l'ordre du jour :

Daniel ZANCHETTA suite à l'accord du Conseil en début de séance, informe les conseillers d'une requête introductive d'instance auprès du Tribunal Administratif demandant l'annulation du PLU et de la délibération du Conseil l'ayant approuvé.

Ce recours reçu le 20 février, a été déposé par l'Association Vivre à Clermont ainsi que par Mmes PITCHFORD et THIL et MM BACQUET, BELLAMY, CARDALIAGUET, GIACHETTO, HUGUES, LAGACHERIE, MESNAGER et SANCHEZ.

A la suite de ce recours, des contacts ont été pris avec l'ATD et le SICOVAL pour envisager la suite de la procédure.

D'ores et déjà, le Maire sollicite de la part du Conseil l'autorisation d'ester en justice pour défendre la position de la commune. Le Conseil approuve cette demande à l'unanimité.

#### 5) Question diverse :

Françoise GREBILLE reparle de la demande formulée par l'association « Frappadingue » pour organiser une traversée de la commune lors d'une manifestation de masse prévue en Mai. Après s'être vue refuser l'accès au ramier, celle-ci a demandé à passer par des chemins communaux. Compte tenu de l'impact sur la commune que pourrait représenter le passage de plusieurs milliers de coureurs, le Conseil à l'unanimité exprime son désaccord. Celui-ci leur sera notifié.

La séance du conseil est levée à 20h15.